Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Henri Sagrino régisseur de poste du cirque Lenka, en représentation dans notre ville.

Artiste de talent, dont les succès furent retentissants dans les plus grandes cirques de l'Europe, Henri Sagrino dont l'aménité était connue de tous et qui ne comptait que des amis est décédé hier lundi à 4 heures après-midi entouré de sa seule famille, les artistes qui pleurent en lui, le directeur intégre, le cœur généreux, le véritable artiste qui jusqu'à la dernière heure est resté sur la brèche car Dimanche encore bien que presque agonisant il conduisait le spectacle.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix

M. Henri Decottignies, maître-ferrureur à l'Ecole vient d'obtenir une mention honor ble de la Société industrielle du nord de la France pour son tarème pour machines à lames et à mailloches.

Au bal Dominique

Hier vers un heure du matin une querelle éclatait entre plusieurs jeunes gens, au bal Dominique Rousseau, l'agent Vermant n'arrivant pas à faire cesser la dispute saisit le plus ardent des combattants pour l'expulser du bal. Mais un individu qui assistait au défense, et saisissant l'agent par le cou lui porta un violent coup de tête dans la poitrine.

Avec l'aide de l'agent Delhaye, Vermant parvint à conduire les deux batailleurs au poste du 1er arrondissement où on ont déclaré se nommer, Emile Bondart demeurant 47, rue Archimède et Camiel Souquet 26 ans, rue de Tuilleries 37. Tous deux sont imprimeurs.

Un individu reconnaissant

Dimanche soir, un sieur Augustin Lefetz 45 ans domestique dû à Anzin était admis au refuge de cet.

A peine était-il entré qu'il cherchait querelle à ses camarades et comme on voulait le remettre à la raison, il se sauva en emportant le veston de son voisin.

L'agent Plasteroot chargé de le rechercher l'a trouvé à l'estaminet Gustave Lambert et l'a conduit non sans peine au dépôt de sûreté.

Vols nocturnes

Dans l'avant dernière nuit, d'audacieux voleurs ont opérés dans diverses maisons du quartier de l'Epeule.

A l'église St-Sépulcre, ils sont entrés en fracturant une porte du soupirail et se sont emparés du contenu de divers troncs, en tout une somme de trente francs.

Chez M. Cha hry entrepreneur de plafonnerie rue Neuve une ils ont pénétré dans une pièce du rez-de-chaussée à l'aide d'une fausse clef et se sont emparés de vêtements ainsi que d'une oule d'objets d'une valeur totale de 100 francs.

M. Brolgne commis-aire de police du 2me arrondissement a ouvert une enquête.

Arrestation d'un expulsé

La police de sureté a procédé hier matin à l'arrestation d'un sieur Camille Boit, 22 ans demeurant à Mouveaux expulsé de France.

Oeuvre de bienfaisance

Samedi soir a eu lieu au c fé de l'Harmonie, rue de chanvre de fer la tirage de la tombola organisée par les Amis de l'enfance au bénéfice des enfants des écoles maternelles. M. Crepin-Bière de Minaert, a offi quelques morceaux de son répertoire qui ont tenu les auditeurs sous le charme. Il a ensuite été procédé au tirage de la tombola. Voici les numéros gagnants :

7 14 48 74 76 78 89 93 195 232
258 281 2 5 294 340 384 400 408 472 501
526 553 584 585 595 628 658 667 697 719
742 759 785 794 799 814 865 874 893 898
930 967 980 1022 1025 1030 10 5 1116 1132 1163
1201 1219 1240 1245 1321 1328 1348 1354 1357 1367
1378 1382 1404 1411 1439 1443 1467 1536 1-58 1567

Les lots sont déposés chez M. Clément Durand 115, rue de Mouvaux. Les porteurs des numéros gagnants peuvent les réclamer. Tous les lots non réclamés dans le délai d'un mois deviendront la propriété de l'œuvre.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 14 au 19 janvier 1894

	Nomb. de colis	Kilos
Soie.	43	4.325
Laine peignée	4,149	484,031
Laine filée	999	119,809
Blousses.	94	11.320
Coton.	269	28,081
Totaux.	5,545	644.644
Décrassage.	17	12 opérations
Tirage.	560	12 id.

Le Directeur,
L. BIPPER

DIADÈME DE LA BEAUTÉ

Le plus bel ornement de l'homme et de la femme est une opulente chevelure. Cette couronne naturelle se conserve et se fortifie par l'emploi de l'Huile du Congo, baume végétal richement parfumé.

Photographie artistique Victor HERMANT

26, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime. Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

Conseil Municipal

A l'ordre du jour de la séance extraordinaire que tiendra ce soir, le Conseil municipal, il convient d'ajouter la question suivante :

Compte du receveur du Syndicat de l'épuration des eaux de l'Espierre pour 1893.

Un pompier assailli et grièvement blessé

Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, un pompier caserné, Gustave Deshonnet, se trouvait à l'estaminet de la veuve Holain, rue du Pré de la Baille, où il buvait tranquillement du café, lorsqu'entra un militaire en permission le nommé Arthur Delestombe, qui était accompagné de son frère dans propvocation assurée le militaire se jeta sur le pompier qu'il terrassa et qu'il frappa au visage avec une telle violence que le sang coula abondamment.

Le garde champêtre Lorthio a prévenu, vint se rendre compte de l'état du blessé et se mit à la recherche de l'agresseur qu'il parvint à arrêter et qu'il amena au dépôt. Gustave Deshonnet fut ramené à la caserne où il a reçu les soins de M. le docteur Caudrelier qui a constaté une contusion sanglante du l'œil droit avec fort épanchement d'angulin et fracture de deux os du nez. Ce blessures paraissent avoir été déterminées par un lourdement abondant.

La guérison sauf complication demandera environ un mois.

Suivant les témoins, on passait que Delestombe avait frappé avec son couteau qu'on a retrouvé sur lui avec la pointe cassée, mais il n'a rien confirmé.

Il prétend qu'il a assailli le pompier parce qu'il avait eu une discussion avec lui dans un autre cabaret.

De son côté, Deshonnet serait disposé à retirer sa plainte moyennant une indemnité et *les frais de traitement; mais le militaire n'en a pas moins été maintenu en état d'arrestation et sera transféré à Lille.*

Série d'accidents

Samedi matin, vers onze heures et demie, un ouvrier de l'établissement de MM. Lorthiois frères, rue du Petit-Village, M. Charles Lefebvre, 45 ans, tapissier, était monté sur son métier pour arranger une chaise, quand il perdit l'équilibre et tomba sur le sol.

Relevé aussitôt par d'autres ouvriers, il se plaignit de vives douleurs à la jambe droite et sur diverses parties du corps, on alla chercher M. le docteur Brunet qui arriva une-que aussitôt et déclara qu'il n'y avait aucune fracture, mais constata une entorse au pied droit et des contusions assez sérieuses principalement aux deux bras. Le blessé est retourné à son domicile situé dans cette ville rue du Duché d'Antoing.

— M. Emile Duchesnière, 28 ans, ouvrier gazier au service de M. Bazanne-Ledoux, rue Carnot, avait été envoyé chez les époux Bachelet, rue Winoc-Chocquerel à Peffel d'y rechercher une faite de gaz. Au moment où il passait au jardin près des tuyaux où il nouvaient la fuite, une longue flamme jaillit tout-à-coup et l'ouvrier fut brûlé au visage et aux mains. Le blessé est soigné à son domicile, rue du Chêne-Houpline, 165. Les brûlures n'auront pas, on l'espère de suites graves.

— Hier matin, vers dix heures le tramway se dirigeant vers Roubaix, venant de quitter la Grand'Place quand, en face du numéro 5 de la rue de Tournai, une voiture chargée de carreaux de ciments venant en sens inverse, apportant à M. Delmotte, marbrier, rue du Tilleul, et conduite par le domestique, l'accrocha.

Du choc, le tramway a eu sa partie de devant assez sérieusement endommagée, et de son côté, la voiture a eu plusieurs panneaux avariés et de nombreux carreaux brisés.

***

Dimanche matin, vers 9 h. 1/2, M. Vercaigné Albert, 43 ans, homme de peine chez M. Albert Pollet, filateur, rue de la Chapelle, était occupé à nettoyer les générateurs dudit établissement.

Comme l'un d'eux était encore trop chaud pour bien pénétrer à l'intérieur, il commit l'imprudence de verser de-sus un seau d'eau froide.

Une certaine partie du contenu tomba sur les cendres et la vapeur qui se dégage le brûla assez sérieusement aux deux jambes et sur diverses parties du corps.

Il a reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui a déclaré que les brûlures qu'il s'était faites entraîneraient une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Il a été ensuite reconduit en voiture de place, à Courtrai, où il demeure.

Arrestation

L'agent Cattelin a arrêté hier rue de la Laite, le nommé Auguste Petit, 28 ans, demeurant rue de l'amiral Courbet, pour mendicité.

WASQUEHAL

Mort subite

Lundi, vers 6 heures du matin, M. Augustin Agache, journalier, âge de 58 ans, a été trouvé mort dans sa chambre, chez M. Fiche le, cabaretier.

LILLE

Lâche abandon

Tous les journaux de Paris arrivés à Lille hier après-midi, contenaient dans leurs faits divers le récit suivant :

Il était minuit. Assise sur un banc du boulevard de l'Hôpital, une jeune fille de dix-huit ans pleurait à chaudes larmes. Des gardiens qui l'aperçurent l'emmenèrent au poste de la rue Cardinal-Lemoine où lui fut livré donner un peu de bouillon,

Hier matin, on conduisait la jeune fille chez M. Thuillerie, commissaire de police. Elle dit alors qu'elle se nommait Julie Jourdan et qu'elle appartenait à une honorable famille de négociants de Lille. Elle avait donné les conseils d'un jeune homme, Emile Bernard, premier comme chez ses parents, et il y a quatre mois qu'elle avait quitté ces derniers en compagnie de ce séducteur.

Pour subvenir à leurs premiers besoins, Bernard était approprié une somme de deux mille cinq cents francs et pendant quelque temps ils menèrent joyeuse vie à Paris.

Mais l'argent vint à manquer. Bernard disparut à son tour, laissant sa maîtresse dans une chambre d'hôtel dont on devait un mois de location. Le maître d'hôtel mit la jeune fille à la porte en lui retenant tous ses vêtements. Ne connaissant personne à Paris, Mlle Jourdan errait dans les rues, vivant huit jours avec 5 francs et les quelques aumônes qu'elle avait reçues qu'elle.

Enfin, depuis deux jours, elle n'avait pas mangé, et se trouvant sans asile elle était tombée là où les gardiens de la paix l'avaient aperçue.

Une dépêche a été envoyée à Lille aux parents de la jeune fille.

***

Nous avons fait aussitôt des recherches à Lille afin de pouvoir contrôler cette nouvelle; mais si l'état-civil, ni sur les listes électorales, il a dans l'Annuaire nous n'avons trouvé trace des noms de Jourdan et de Emile Bernard.

D'un autre côté, notre correspondant parisien, invité par nous à prendre les renseignements sur cette affaire, nous a télégraphié qu'elle était fausse et que les deux commissaires de police dans le ressort dans quels l'événement aurait eu lieu, n'en ont jamais entendu parler.

Les vols

La police a arrêté deux individus, l'un pour tentative de vol, l'autre pour vol. Ce sont :

Arthur Piquet, 18 ans, tourneur, rue Lotin 21 ans, après de justice, pour tentative de vol, rue du Faubourg de Béthune, 26.

Alphonse Asselin, 21 ans, journalier, rue des Postes, 235, pour vol d'un couteau, d'un porte-monnaie contenant 0 ng francs et d'une reconnaissance du Mont de Piété, au préjudice de Mlle Louise Boles, blanchi-seuse, rue des Meuniers, 13.

Vol à la tire

Deux agents de sûreté qui se trouvaient hier à la gare de Lille dans la salle des Pas Perdus vers 5 h. 1/2 à l'arrivée du train de Paris, aperçurent une femme qui, profitant d'une bousculade qu'avait produite les voyageurs glissait délicatement la main dans la poche d'un de ses voisins. Arrêtée immédiatement, cette femme a déclaré se nommer Barbeux Juliette âgée de 37 ans. Son mari est à l'hôpital; ayant sept enfants à nourrir, elle aura été pous-ée au vol par la misère.

La femme Barbeux n'en est à l'a lisiès pas à son coup d'essai et elle a à son actif, sept ou huit vols à la tire.

Vol rue St-Sébastien

Pendant l'absence de Mme Bilcke, qui habite une chambre au n° 13 de la rue St-Sébastien, des voleurs ont pénétré chez elle et l'ont complètement dévalisée dans la journée de dimanche.

Dans une armoire non fermée à clé ils trouvèrent les vêtements et le linge de la pauvre femme; les voleurs ont fait main basse sur *tout ce qui était à leur convenance; robes,* linge, flanelles, chaussures et un coupon d'étoffe de laine bleue de 25 mètres de longueur ont disparu.

Mme Bilcke qui a déposé une plainte au Bureau central soupçonne que elle a été volée par des personnes très au courant de ses habitudes.

LE NORD

Ascq. — Hier soir à 8 heures, les douaniers Alphonse Picquet Jean, Carrouy, agent de service entre Ascq et Forest ont arrêté sur la route un individu nommé Henrique François, belge, porteur de volailles volées. M. Picq ut l'a conduit à l'amendes et a dressé procès-verbal contre lui.

Hellemmes-Lille. — M. le maire d'Hellemmes nous prie d'insérer la note suivante :

Le Conseil d'administration de la section hellénique de l'Epargne du Nord nous a remis, pour être versée dans la caisse du Bureau de bienfaisance de la commune, la somme de 308,20, profit net du concert-à-prop ganda et de bienfaisance qu'il a organisé le 1 janvier 1894.

Au nom des pauvres, nous remercions bien sincèrement les dévoués artistes qui ont voulu ainsi nous venir en aide, ainsi que les organisateurs et le nombreux public qui a bien voulu répondre à l'appel qui lui a été fait.

NOUVELLES INONDATIONS

dans la région d'Armentières

Se relève la veille de nouvelles inondations semblables à celles qui ont ravagé la vallée de la Lys en novembre dernier ? C'est ce qu'il est impossible de savoir, mais le niveau de la rivière a sensiblement baissé pendant les dernières journées, et les chiffres suivants qui sont officiels montrent combien la hauteur du canal a progressé.

Ecluse de Merville, avant 1m 55 ; Bac St Maur, 1m.48 ; Houplines, avai 1m.68. En outre, on considère une hausse de 20 centimètre comme très vraisemblable.

Aux environs d'Armentières, l'eau couvre de nouveau les prairies avoisinant la Lys, près du Pont-de-Nieppe et dans la Bas-Bâ-tie à Fleurbaix, près de Pont-Rouge. Les prairies sont envahies et les communications sont difficiles.

— Travaillant dans la journée de samedi, un ouvrier de la blanchisseuse de MM. F rent-Feinte sur la main gauche blessée, et M. Baron a qui le seigna dut lui amputer deux doigts de cette main.

VALENCIENNES

— Un procès-verbal pour outrages de la voie publique a été dressé à la charge de la nommée Delfosse Marie, femme Royer, marchande de poissons à Valenciennes, qui s'était installée dans la rue de Paris, près du marché de la Grand'Place, pour débiter sa marchandise.

Un taureau en promenade. — Hier, à 9 heures du matin, un taureau appartenant à M. Soy-, marchand de bestiaux, demeurant à Thiant, est entré dans l'estaminet de M. Hiesasse, au chemin des Planches.

Il en est sorti après avoir fait le tour de l'estaminet sans faire aucun dégât.

Arrestations. — La police de Valenciennes a mis en état d'arrestation sous prévention de vagabondage, les nommés Ghiot Joseph, 19 ans et *Barnard François, 37 ans, sujets belges.*

Arrestation. — La police a mis en état d'arrestation, sous prévention de vagabondage, le nommé Etienne-Joseph Masson, sujet belge, âgé de vingt-neuf ans.

Anzin. — Notre avons rendu compte dans notre dernier numéro du terrible accident survenu au nommé Edouard Hornebecq, wagonnier aux fours à briquettes de la compagnie des mines d'Anzin. Ainsi que nous le faisions présager le blessé est mort hier à 9 heures du soir. Il succombe à une fracture du crâne.

CAMBRAI

Le Cateau. — *Lundi soir, vers sept heures,* la dame Blondin, demeurant au chemin de Montay, passait rue du Bois Montplaisir, lorsque à la suite d'une glissade sur le verglas, elle tomba et se fractura une jambe.

DUNKERQUE

Affaire Tremblié

Cette affaire continue à rester stationnaire.

Dans une correspondance qui nous arrive de Buenos-Ayres, nous trouvons les renseignements suivants :

On est de plus en plus persuadé que Tremblié a eu pour complices les nommés Maur ou Bottel dit Louis Renaud, dit Maurice Gardés, dit Maurice Adrien et Hortense ou Julia Desbrosses, sa maîtresse.

On sait que tous deux furent arrêtés le 22 mai dernier dans un café de la rue Reconquista, n° 4002, établissement acheté par Boitel. Ils furent gardés vingt-quatre jours prison et relâchés.

On nous dit aussi que les pièces à conviction ne sont pas encore parties de Buenos-Ayres. Tremblié reste toujours calme et fait du filet.

Un nouvel infanticide. — Un enfant né de *quelques heures seulement* a été trouvé abandonné sur la route de Killem, près de Rexpoede.

L'enfant était enveloppé dans un linge ; il a été transporté à la mairie de Killem.

Des recherches sont faites pour découvrir l'auteur de ce nouvel acte odieux.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Lillers. — M. Bernabé, garde-chasse de M. de Calonne a été blessé sous le wagon de la voiture qui conduisait ces seigneurs, et est mort quelques heures après l'accident.

— Cathin Théodore, âgé de 61 ans, demeurant au faubourg d'Aval, a été trouvé pendu dans la cellier de sa maison. On attribue ce suicide à la misère.

Carvin. — Nous apprenons avec plaisir que dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Carvin a voté à l'unanimité quatre cents francs pour l'institut bactériologique de Lille.

D'autre part un comité de souscription ayant pour président le sympathique maire de Carvin, M. Briaye, a déjà recueilli près de 1500 francs pour la même institut.

Courrières. — L'harmonie municipale, si bien dirigée par M. Tellier, organisa pour dimanche 28 février prochain, une soirée récréative.

Les élèves artistiques dont elle dispose, le dévouement apporté par ses soc étai es nous présagent un heureux succès.

Harnin-Coublogny. — Pendant la nuit vers 3 heures du matin, un individu s'est introduit chez M. Victor Durez, boulanger à Harnin-Coublogny et a volé une somme de 40 francs dans un placard.

Rimbert-les-Anchel. — Le jeune Arthur d'une famille de Rimbert-les-Anchel, qui habite à la tonne n° 4 des mines de Marles, a été le malheureux victime d'un accident survenu à la galerie dans la veine Louise, étage 365, à 1000 mètres de l'accrochage.

Pouquerault. — Un commencement d'incendie s'est déclaré vers 7 heures 1/2 du soir chez les dépendances de la boulangerie de M. Paul Tilloy, à Pouquerault.

Les pertes sont peu considérables et elles sont couvertes par une assurance.

CALAIS

Le feu. — Dimanche soir, vers trois heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre de la maison de la rue Neuve, occupée par Mlle Delcroix Virginie, tuilière.

Le feu avait été communiqué par une escarbille tombée de la cheminée sur le parquet. Les dégâts subis par Mlle Delcroix s'élèvent à 100 fr. et sont couverts par une assurance.

Les locataires du rez-de-chaussée ont souffert d'un dommage de 200 fr. non assuré.

Arrestations. — Le nommé Warnault François, 57 ans, journalier à Calais, a été arrêté pour mendicité. Le nommé Leg, maçon, rue des Cinq-Boulets, pour outrages à pudeur.

Recrutement. — Dimanche matin, grand émoi rue Saint-Michel, la toiture de la maison portant le n° 16 venant de s'écrouler. Heureusement personne n'a été atteint. Le propriétaire de la maison, Mme veuve Lautrée, a aussitôt pris des dispositions pour le consolider.

Pour soigner les rhumes, les enrouements, les bronchites, si fréquents cette saison, les bons remèdes ne manquent pas.

La Pâte Regnauld a droit au premier rang à cause de son antiquité, de son efficacité et de son goût exquis. Ce sont les dames, les enfants et pour mieux dire les délicats de tout âge et de tout sexe qui ont fait la renommée de cette recette. Les gens âgés y trouvent volontiers et avec profit l'usage du *Sirop de Regnauld.*

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Présidence de M. Tellier

Conseiller à la Cour d'appel de Douai

Audience du lundi 21 janvier 1895.

Vols qualifiés à Hézecques et Coyecques

Accusé : Léonce Codevelle, âgé de 20 ans, manouvrier à Hézecques.

Acte d'accusation :

Le 2 septembre 1894, vers midi, le nommé Codevelle Léonce, manouvrier à Hézecques, qui était recherché par la gendarmerie, pour vol qu'il avait commis par lui dans l'arrondissement de Pontoise, n'hésita pas à commettre un nouveau vol pour avoir à satisfaire l'appétit dont il avait été privé.

Sachant le sieur Cousin absent de chez lui, il pénétra dans une petite chambre, après avoir fouillé les armoires et les coffres, il s'empara d'une montre en argent, d'une chaîne en or, de deux bagues, de deux broches, d'une certaine somme d'argent (120 fr. environ) et de nombreux vêtements.

Le 4 septembre, vers 11 heures 1/2 du matin, Codevelle se rendit au presbytère de Coyecques, en l'absence du curé, le sieur Cazin, lieu par la dame Darey, gouvernante de ce dernier, il pénétra à celle-ci qu'il était parent de son maître et lui demanda l'autorisation de visiter la maison.

Cette autorisation lui ayant été refusée, Codevelle s'introduisit à la maison de l'abbé Cazin en escaladant un mur qui était resté ouvert, poussa à l'intérieur le verrou de la porte d'entrée pour ne pas être dérangé et, dans les pièces du rez-de-chaussée, se mit à vérifier les tiroirs des meubles dans la chambre du curé où il força un pupitre dans lequel se trouvait une somme de trois francs. Mais ne est angoisé, il s'enfuit en passant par une autre fenêtre que celle par où il était entré, mais ne tarda pas à être arrêté.

Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur le compte de l'accusé qui a déjà subi trois condamnations pour vol.

Codevelle est condamné à cinq ans de prison.

L'infanticide de Calais

Octavie Margez, âgée de 36 ans, domestique à Calais.

Le 2 novembre 1894, des ouvriers virent la citerne d'une maison située rue Vérte n° 13 à Calais, occupée par le sieur Fouquart depuis les premiers jours de septembre, découvrirent les restes d'un enfant nouveau-né qu'apparaissait voir séjourné plusieurs mois dans l'eau. Cet enfant au dire du médecin-expert [illegible]

Les époux Hasse [illegible] un [illegible] complètement [illegible] ; ils [illegible] désintéressés qu'ils [illegible] pour deux ou trois [illegible] Margez Octavie [illegible] jamais remarqué que cette [illegible] dans son sein.

Ayant cessé [illegible] 18 heures du soir [illegible] dans sa chambre [illegible] 7 heures du matin [illegible] pour se dégager [illegible] ; mais elle lui avait apporté une serviette sur la bouche [illegible] qu'elle était venue de vivre ; elle ne s'en est pas aperçue, mais immédiatement